

Rapport de trafic

Sites industriels et/ou centres de transbordement

AVANT-PROPOS

En vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé, il est obligatoire pour les exploitants de sites industriels et/ou centres de transbordement de remplir le Rapport de trafic pour les activités réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (1) inclusivement et de le transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Les renseignements fournis seront utilisés exclusivement à des fins statistiques. Aucune donnée confidentielle sur une entreprise ne sera publiée par le Ministère.

entreprise ne sera publiée par le Ministère.		•				
A. RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE L'ENTR	EPRISE					
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :						
Site industriel ☐		Centre de transbordement ☐				
Nom exact de l'entreprise :						
Adresse :						
Ville ou municipalité :		Code postal :				
Téléphone :		Poste :				
Téléphone en cas d'urgence ferroviaire :		Poste :				
Adresse de correspondance si différente :						
Adresse :						
Ville ou municipalité :		Code postal :				
Téléphone :		Poste :				
B. PERSONNES-RESSOURCES (NOM COMPLET)						
Nom du dirigeant principal ou de la dirigeante principale	e :					
Titre:						
Téléphone : Poste :		Cellulaire :				
Courriel :						
Nom du ou de la responsable de la sécurité ferroviaire :	:					
Téléphone : Poste :		Cellulaire :				
Courriel :						
Nom du ou de la responsable du Rapport de trafic :						
Téléphone : Poste :		Cellulaire :				
Courriel:						
C. RÉSEAU FERROVIAIRE EN EXPLOITATION						
Description de vos activités :						
Indiquer la longueur totale des voies ferroviaires sur le s	site :		kilomètres			milles
D. PARAMÈTRES D'EXPLOITATION						
Tonnes expédiées	tonnes	Tonnes arrivées			tonnes	
Nombre moyen de trains par semaine :						
Nombre moyen de wagons par train :						

Ministére des Transports et de la Mobilité durable

V-0000 (2023-12) Page 1 de 4

E. MATÉRIEL ROULANT EN SERVICE							
Est-ce que vous êtes propriétaires ou locataire	es de locomotives en service :	☐ Oui	☐ Non				
Si oui, précisez le nombre :		***************************************					
Locomotives :	Locotracteurs :	Autre matériel de t	raction :				
Est-ce que vous êtes propriétaires ou locataires de wagons en service :		☐ Oui	☐ Non				
Si oui, précisez le nombre :							
F. EMPLOIS ESSENTIELS À LA SÉCURITÉ	FERROVIAIRE						
Veuillez indiquer le nombre de personnes occ	upant les emplois ci-dessous.						
Contremaître(s) de l'exploitation ferroviaire :	Contremaître(s) de l'exploitation ferroviaire :						
Contremaître(s) de l'entretien de la voie :							
Conducteur(-trice)(s) de la locomotive :							
Serre-freins :							
Signaleur(-euse)(s) :							
G. TRAFIC SELON LES CATÉGORIES DE N	MARCHANDISES TRANSPORTÉES						
Pour référence : http://www.tc.gc.ca/TMD							
Catégories	Nombre de wagons (annuel)	· ·	Quantité (tonnes métriques) 0,9072 t.m. = 2 000 lb (t.c.)				
Matières dangereuses : SVP remplir l'annexe A et retranscrire ici le nombre total de wagons ainsi que la quantité en tonnes métriques. Merci							
Bois brut (billes, copeaux, etc.)							
Bois ouvré (bois d'œuvre, panneaux de contreplaqué et autres)							
Conteneurs							
Grains							
Pâtes et papiers							
Produits de carrière et de mines							
Produits manufacturiers							
Wagons porte-automobiles							
Autres marchandises							
Total du trafic ferroviaire							
H. ATTESTATION DU DIRIGEANT PRINCIPA	AL OU DE LA DIRIGEANTE PRINCIF	PALE					
Je certifie que les réponses données dans le p à fournir aux représentants du Ministère to conformément à l'article 49 de la Loi sur la séc	outes les données complémentaires						
Nom du (de la) dirigeant((e) principal(e)	Т	itre				
Signature du (de la) dirigea	nt(e) principal(e)	D	ate				

Ministére des Transports et de la Mobilité durable

V-0000 (2023-12) Page 2 de 4

ANNEXE A

Trafic selon les catégories de marchandises transportées								
UN ⁽²⁾ Transports Canada	Nom du produit	Nombre de wagons Réel annuel	Quantité (tonnes métriques 0,9072 t.m. = 2000 lb (t.c.) Réelle annuelle (tonnes métriques)					
Pour référence : http://www.tc.	gc.ca/TMD							
Exemple) 1830	Acide sulfurique	500	50 000					
otal ⁽³⁾ :			t.n					

MODALITÉS DE TRANSMISSION DU DOCUMENT

Veuillez faire parvenir votre Rapport de trafic dûment signé, en format PDF, par courriel : dtf.rapportdetrafic@transports.gouv.qc.ca, AVANT LE 30 MARS de l'année en cours.

Le fichier devra être identifié de la façon suivante : Année de référence – nom de l'entreprise.pdf. (Exemple : 2020 – MTMD.pdf)

Notes:

- (1) Veuillez saisir l'année de référence pour le Rapport de trafic.
- (2) Le numéro UN associé à la matière dangereuse doit obligatoirement être inscrit.
- (3) Ne pas oublier de retranscrire les totaux à la page 2.

Ministére des Transports et de la Mobilité durable

V-0000 (2023-12) Page 4 de 4